

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni à 20h30 en mairie, en 1<sup>ère</sup> session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

**Date de convocation** : 04 mars 2021

**Date de l'affichage** : 18 mars 2021

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUJET, Simone ARAMET et Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

**Etaient excusés** : Marc LIONARD et Claude NEREAU

Madame Simone ARAMET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET** : **Renouvellement d'un contrat de 12 mois d'un agent non titulaire pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal (en application de l'Art 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler un agent non titulaire pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal (secteur bâtiment),

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, approuve :**

Le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour une durée de 12 mois d'un agent non titulaire au grade d'Adjoint Technique 1<sup>er</sup> échelon, pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal (service bâtiment),

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent du Centre Technique Municipal.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 354, majoré 330 (1<sup>er</sup> échelon) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

**LE MAIRE,**

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

